



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 80147

Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le lancement de la TNT en Corse après l'ouverture du site d'Ajaccio-Coti qu'il a inauguré. Il se réjouit naturellement de l'arrivée de cette nouvelle technologie en Corse, qui permet de tripler l'offre disponible jusqu'à présent et qui apporte, en outre, une amélioration très nette et appréciable de la qualité de réception, qui devient uniforme sur toute la zone de couverture. Il s'en réjouit d'autant plus que cette technologie arrive en Corse dans le même calendrier que sur le continent. Les Corses y sont très sensibles et commencent à s'équiper en nombre pour recevoir la TNT. Cependant, le programme actuel ne prévoit la couverture que de 85 % de la population par la TNT d'ici à 2007. En Corse, l'ouverture d'un second site à Bastia, d'ici à juin 2006, permettra de desservir le nord de l'île mais laissera encore une grande partie du territoire de côté, notamment de nombreuses petites communes de montagne, mais également la région de Porto-Vecchio. Il précise que ses concitoyens ne pourraient pas comprendre que 15 % d'entre eux soient écartés durablement du bénéfice du service associé à la TNT, pas plus en Corse que sur le continent. Il s'agit d'une véritable question d'aménagement du territoire au même titre que la couverture du territoire en téléphonie mobile ou en haut débit. Alors que son objectif déclaré est que 100 % des Français puissent accéder à la télévision numérique gratuite, il lui demande s'il peut lui en indiquer les modalités, et surtout le calendrier envisagé, pour y parvenir.

Texte de la réponse

La télévision numérique terrestre est en train de révolutionner notre télévision. À peine lancée depuis fin mars 2005, elle a déjà dépassé le million de foyers équipés. Ce succès doit maintenant pouvoir profiter à 100 % des Français. C'est une question d'équité. Le plan de déploiement actuel permettra de couvrir 85 % de la population grâce à 115 sites d'émission. Le Premier ministre a demandé en octobre 2005 d'accélérer ce déploiement pour qu'il puisse être réalisé dès le printemps 2007. Le Gouvernement prend également les mesures pour résoudre les problèmes de disponibilité de fréquences des sites situés en zone frontalière. Quant aux modalités à mettre en place pour les 15 % restant, il faudra sans doute envisager d'aller au-delà des 115 premiers sites mais il faudrait environ 3 000 sites supplémentaires pour approcher les 100 % de couverture par la technologie terrestre. C'est pourquoi il faut aussi examiner les technologies alternatives disponibles dès aujourd'hui, l'important étant bien le service rendu au citoyen. Le câble ou le haut débit permettent déjà d'accéder en numérique aux chaînes de la TNT, mais restent dépendantes de leurs propres limites de couverture. Pour proposer instantanément une couverture totale du territoire le Gouvernement réfléchit actuellement à la mise en place d'un bouquet satellite sans abonnement reprenant les chaînes gratuites de la TNT, qui pourrait être diffusé dès 2006. Le Gouvernement a mis les moyens pour que, d'ici à 2007, l'ensemble du territoire participe au développement de la téléphonie mobile et du haut débit, quelle que soit la technologie retenue. Il faut viser le même objectif pour la télévision numérique.

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80147

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11159

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1525